

mesure conscriptionnelle pourvu qu'elle soit présentée à la Chambre avec suffisamment de précisions. Et pourtant il compte voter contre le bill qui a pour objet le principe même qu'il compte appuyer.

M. COLDWELL: Ah non!

M. ROEBUCK: Ou à peu près. Je suppose que mon honorable ami alléguera que la différence réside dans le fait que si le bill était présenté à la Chambre on pourrait y introduire quelque détail qui, en vertu de la présente mesure, doit être établi par décret du conseil, c'est-à-dire la mise en vigueur, par le Gouvernement, de la conscription.

M. DOUGLAS (Weyburn): Venant après la conscription de la richesse.

M. ROEBUCK: Voilà l'attrape-nigaud. Si mon honorable ami refuse au Gouvernement le pouvoir de régler les détails du projet, comment compter que l'on puisse donner suite à une mesure de conscription? Comment l'appliquer, même si la Chambre l'adopte? Il va de soi qu'une mesure législative ne peut qu'esquisser les grandes lignes d'un projet, qu'elle s'en tient à peu près à l'énonciation du principe en cause. Le reste, c'est-à-dire les détails de son application, doivent nécessairement se déterminer au sein du cabinet.

Je tiens à féliciter l'honorable député de Weyburn du discours qu'il vient de prononcer. Nous discutons en ce moment une mesure particulière, et il a eu le bon sens de borner ses remarques au sujet à l'étude. J'ai suivi cet après-midi la longue discussion que nous ont servie les chefs des deux partis qui siègent à côté de l'opposition officielle, et j'avoue que si le public a prêté l'oreille, il doit être complètement perdu. Au lieu de s'en tenir à la mesure à l'étude, ces deux représentants n'ont apparemment vu dans le bill qu'un prétexte à l'exposition de toutes les théories imaginables, sans se soucier de leur à-propos en l'occurrence. Ils en ont fait un véhicule qu'ils ont chargé de tous les programmes politiques des deux partis pour jeter le tout sur le parquet de la Chambre.

Au moins l'honorable représentant de Weyburn a discuté la question à l'étude, et je l'en félicite.

J'ai écouté, comme tous les membres de cette Chambre, sans distinction de parti, et je suppose de croyance politique, le discours très éloquent et touchant de l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), et j'avouerai qu'il a eu toute ma sympathie pour la sincérité de ses sentiments et l'éloquence de son expression. Il a dit qu'il n'avait pas honte de représenter ses compatriotes canadiens-français. En réponse, je dirai que ses compatriotes canadiens-français n'ont pas à

rougir de la façon dont il a exprimé leur point de vue. J'irai plus loin et je dirai que je suis fier de lui comme citoyen canadien. Naturellement, il ne s'ensuit pas que je doive approuver tout ce que l'honorable député a exposé avec tant de force et d'éloquence.

Par exemple, il se plaint de la formule de la question placée sur le bulletin de vote, et j'admets qu'on peut la critiquer. Malheureusement, le temps de formuler une plainte est passé. Le moment propice pour la revision ou l'amélioration de cette question était bien le moment où elle fut soumise au conseil des ministres dont il faisait partie; non seulement il assumait la responsabilité de la forme de la question et de la tenue d'un plébiscite, mais il exprima son approbation en face de tout le pays. Il est vraiment tard maintenant de critiquer la mesure dont il était responsable avec les autres membres du cabinet.

D'après l'honorable député de Richelieu-Verchères, la réponse donnée au plébiscite ne légitime guère le Gouvernement de présenter aujourd'hui une mesure préparant l'application par voie législative de la conscription. Nous n'avons sûrement pas dépensé un million et demi de dollars sur la tenue d'un plébiscite à seule fin d'obtenir une réponse qui ne signifie rien. Cette réponse doit signifier quelque chose, et si la question et la réponse sont aussi dépourvues de sens que certaines gens le prétendent, si elles ne confèrent pas au Gouvernement le pouvoir d'appliquer la conscription si elle devenait nécessaire, quelle en serait donc la signification? Si le plébiscite n'avait pas cette signification, pourquoi les citoyens de la province de Québec, en très grande majorité, ont-ils répondu par la négative? S'agissait-il d'un simple verbiage qu'ils n'aimaient pas? Non, assurément. Les circonscriptions de la province de Québec qui ont voté "non" savaient fort bien que le plébiscite était un pas dans la voie de la conscription. De même, monsieur l'Orateur, les comtés qui ont répondu par l'affirmative savaient fort bien, c'est du moins mon avis, qu'il s'agissait d'avancer d'un pas vers la conscription.

L'honorable député de Richelieu-Verchères a établi avec beaucoup d'éloquence et d'imagination la distinction entre la race britannique et celle à laquelle il appartient. Il a dit que lorsque l'Angleterre est attaquée les citoyens de race britannique courent à sa défense sous la poussée de profonds sentiments techniques, tandis qu'il faut, pour soulever l'enthousiasme des Canadiens français, faire appel à la logique. L'argument m'a impressionné. Je me rends compte de la vérité de cette assertion. J'y vois une raison pour que les citoyens d'origine britannique prennent une attitude très généreuse à l'endroit